



Conseil économique et social

Distr. générale
21 février 2006
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation de 2006

10 et 11 mai 2006

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmation des candidatures et nominations**

Élection de 10 membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Note du Secrétaire général

Additif

Conformément au paragraphe 4 de sa résolution 2003/57 du 24 juillet 2003, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2006, 10 membres du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme pour un mandat de trois ans courant à compter du 1^{er} janvier 2007. Ces 10 membres seront élus sur la base suivante :

- Deux membres à choisir parmi les États d'Afrique;
 - Deux membres à choisir parmi les États d'Asie;
 - Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
 - Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - Deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
- La composition actuelle du Conseil exécutif est donnée à l'annexe ci-après.



Annexe

**Conseil exécutif de l'Institut international de recherche
et de formation pour la promotion de la femme**

(10 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2006

Burkina Faso

El Salvador

Espagne

Iran (République islamique d'Iran)

Italie

Mexico

Nigéria

Philippines

République tchèque

Roumanie
